

Publication illimitée d'offres d'emploi – Conditions particulières

1. Définitions

1.1. Publication illimitée d'offres d'emploi

La publication illimitée d'offres d'emploi est une prestation proposée par le Centre d'employabilité et de développement de l'EPFL (CED) aux entreprises et institutions éligibles, qui leur permet de publier sur sa Plateforme epflcareer.ch (aussi accessible à l'adresse epflgethired.ch), un nombre illimité d'offres d'emploi qualifiées pendant un an. Cette prestation est proposée pour une somme forfaitaire, dont le montant est mentionné au par. 3.

1.2. Eligibilité

Sont éligibles pour cette prestation les entreprises, institutions, administrations et autres organisations recrutant pour leur propre compte. Les entités liées à une entité-cliente (filiales, maisons-mères, entités subissant ou exerçant un lien de subordination, etc.) sont éligibles séparément et doivent détenir des comptes séparés sur la Plateforme. Les entreprises publant des annonces pour le compte de tiers telles qu'acheteurs de médias, agences de publicité, agences de recrutement, agences de marketing, etc. ne sont pas éligibles.

1.3. Offres d'emploi qualifiées

Sont réputées qualifiées les offres d'emploi conformes aux exigences décrites dans le par. 1.1 des conditions générales de la Plateforme et ne requérant pas plus de trois ans d'expérience professionnelle.

2. Prestation

2.1. Publication des offres

En achetant la prestation, le client acquiert le droit de publier autant d'offres d'emploi qualifiées qu'il le souhaite sur la Plateforme à compter de la date d'activation indiquée dans le formulaire de commande. L'activation du forfait est notifiée par e-mail et se traduit par l'affichage d'un bandeau indicatif sur sa page d'achat d'annonces. Ce droit s'éteint 365 jours après avoir débuté et n'est pas renouvelé tacitement. Les annonces dont la publication se termine après la fin de la prestation restent en ligne jusqu'à leur échéance normale.

2.2. Etendue de la prestation

La publication illimitée concerne uniquement la publication d'annonces pour un mois. La prolongation de la publication pour un ou plusieurs mois supplémentaires est possible dans le cadre de la prestation, mais doit être effectuée par le client. Les offres de publication proposées sur epflcareer.ch pour une durée supérieure à un mois ne sont pas incluses dans la prestation. Les options de publication telles que « VIP », « Highlight » et « publication conjointe sur le site de l'ETH (eth-gethired.ch) » sont disponibles, mais avec un surcoût par annonce non compris dans le forfait.

2.3. Limitations

Le CED valide la publication des offres d'emploi et se réserve le droit de ne pas publier celles qui ne satisfont pas les conditions citées au par. 1.3, ainsi que toute offre ne respectant pas la Loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de services (LSE), l'Ordonnance sur le service de l'emploi et la location de services (OSE), la Loi fédérale sur l'égalité (LEg) et toute autre loi fédérale en vigueur.

2.4. Renonciation

Si le client renonce à utiliser la prestation avant l'échéance de celle-ci, cela ne lui ouvre aucun droit à un remboursement total ou partiel pour la période de non-utilisation.

3. Tarif

Le tarif de la prestation est de CHF 2'000.- hors TVA

4. Paiement

Le paiement se fait au début de la prestation et non à la fin. Le CED se réserve le droit de suspendre la prestation si le paiement n'est pas effectué dans le délai indiqué sur la facture. Cette suspension n'a pas d'effet sur le décompte des jours de validité de la prestation, qui continue à s'écouler. Une fois la facture payée, la prestation est rétablie jusqu'à l'échéance initialement prévue.

5. For juridique

Le for juridique est Lausanne, Suisse.

Version 1.2 – 13.11.25 – PO/SD